

Direction Générale des Services

Le 10 novembre 2021

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil Municipal

Objet : Convocation du Conseil Municipal du 18 novembre 2021

Nos références : DGS / PhC / CG

P.J. : Ordre du jour et projets de délibérations

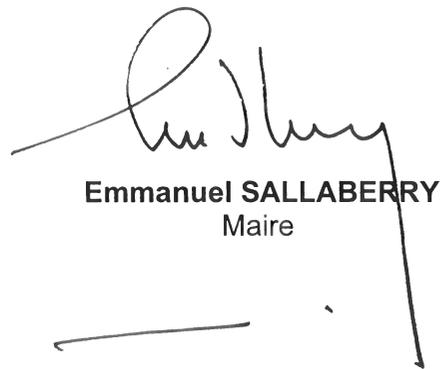
Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le

JEUDI 18 NOVEMBRE 2021 à 18 H

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.



Emmanuel SALLABERRY
Maire

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Ordre du jour

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 18 octobre 2021
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n° 3
- 4 - Contrat d'engagement de la Ville de Talence – Mutualisation - Révision des niveaux de service
- 5 - Pôle d'échanges multimodal de Talence La Médoquine : convention de financement des études d'avant-projet

RAPPORTEUR M. DUART, Adjoint délégué à l'Éducation, au Péri-scolaire, aux Centres de loisirs, et à l'Accueil de l'enfant et entretien des bâtiments communaux

- 6 - Convention de financement « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » (AAP SNEE)
- 7 - Avenant de prolongation de la convention relative à la mise en place d'un PEDT sur la commune de Talence

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances

- 8 - Produits communaux - Années 2014 à 2020 - Admissions en non-valeur
- 9 - Exercice budgétaire 2021 – Budget Principal - Décision modificative N°2

RAPPORTEUR M. ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars

- 10 - Subvention exceptionnelle à l'association sportive Football Club Talence
- 11 - Subvention exceptionnelle à l'association Talence Nouvelle Génération
- 12 - Subvention exceptionnelle à l'association Espoir pour Tous

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de de vie au travail

- 13 - Reconduction du poste de maçon
- 14 - Recrutement d'une assistante de conservation du patrimoine à la Médiathèque

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux relations avec les associations sportives

- 15 - Convention d'entente intercommunale pour le développement et la gestion d'une Carte jeune partagée entre plusieurs communes. Autorisation. Signature

RAPPORTEUR M. HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Commerce

- 16 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par M. le Maire au titre de l'année 2022

QUESTIONS ORALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procurator à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procurator à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procurator à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procurator à M. DUART), M. FARGUES (procurator à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procurator à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procurator à M. BESNARD), Mme BONORON (procurator à Mme SALLET), M. JEAN (procurator à M. PENE), Mme HELBIG (procurator à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procurator à M. DELGADO), Mme RAMI (procurator à Mme DE MARCO), M. DELLU (procurator à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procurator à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procurator à M. BIMBOIRE)

ABSENTS : M. GIRON, M. JOYON, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 18 octobre 2021

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 18 octobre 2021. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. DUART), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. BESNARD), Mme BONORON (procuration à Mme SALLET), M. JEAN (procuration à M. PENE), Mme HELBIG (procuration à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procuration à M. DELGADO), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BIMBOIRE)

ABSENTS : M. GIRON, M. JOYON, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 29/09/21	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du récital lyrique « Swing et chansons d'ici et d'ailleurs » qui	FESTIVAL DES ARTS DE BORDEAUX « LE FAB » –

	<p>s'est tenu le 9/10/2021 à l'Eglise de la Sainte Famille dans le cadre du Festival des Arts de Bordeaux.</p> <p>Le droit d'exploitation du spectacle est cédé à titre gracieux.</p>	<p>Bordeaux (33)</p> <p>Et</p> <p>REGIE PERSONNALISEE OPERA NATIONAL DE BORDEAUX – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 2 6/10/21</p>	<p>Passation de modifications aux marchés de travaux suivants dans le cadre de la création de la Maison des Solidarités.</p> <p>- Avenant n° 3 au marché n° 19/36-5 « Couverture – Etanchéité – Zinguerie » : + 3 807,36 € TTC</p> <p>- Avenant au marché n° 19/36-11 « Peinture – Signalétique » : + 2 280,00 € TTC</p>	<p>SAS SMAC – Mérignac (33)</p> <p>SAS NOVATIO – Gradignan (33)</p>
<p>N° 3 6/10/21</p>	<p>Organisation d'une lecture dansée intitulée « La couleur des émotions » à la Médiathèque de Thouars le 5/11/2021.</p> <p>Montant de la prestation : 620,00 € TTC</p>	<p>COLLECTIF BLOP INTERJECTION – Flourac (33)</p>
<p>N° 4 6/10/21</p>	<p>Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 7 103,79 € du 19 au 24/11/2021 dans le cadre du spectacle « Jimmy et ses sœurs » les 22 et 23/11/2021 au Dôme.</p>	<p>INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL – Le Bouscat (33)</p>
<p>N° 5 7/10/21</p>	<p>Souscription d'un accord-cadre à bons de commande relatif aux études de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et la rénovation des bâtiments pour une période ferme de 12 mois à compter de sa date de notification, puis renouvelable par tacite reconduction trois fois 12 mois.</p> <p>Montant annuel indicatif : 198 180,00 € TTC</p>	<p>GROUPEMENT CONJOINT :</p> <p>PROJEMA SARL (mandataire solidaire) – Bayonne (64)</p> <p>Karine CARMENTRAN (architecte DPLG programmiste) – Agen (47)</p> <p>SAS HTM –</p>

		Bidart (64) Thaïs BONICHON – Meilhan sur Garonne (47) SARL BUREAU D'ETUDES JM LURO – Ahaxe (64) SARL PIR2 INFRA – Agen (47) SAS ACOUSTIQUE COTE BASQUE – Urcuit (64) NC ERGONOMIE – Bassussarry (64) BETIKO SARL – Bayonne (64)
N° 6 7/10/21	Passation d'un avenant aux prix unitaires à l'accord-cadre à bons de commande relatif aux assurances des biens et responsabilités « Flotte automobile » sur la base d'une majoration de 10 % à compter du 1/01/2022 au 31/12/2022.	SMACL ASSURANCE SA – Niort (79)
N° 7 11/10/21	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » à Thouars à compter de sa signature.	MANA ORGANIC – Talence (33)
N° 8 11/10/21	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » à Thouars à compter de sa signature.	SOCIETE LIBNGO – Talence (33)
N° 9 12/10/21	Non reconduction de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de diététicien pour le service de restauration municipale qui prendra donc fin le 31/12/2021.	Mme Lucie ROBIN – Le Teich (33)
N° 10 12/10/21	Signature d'un contrat de cession pour l'organisation de l'exposition « Code Couleurs » qui se déroule jusqu'au 27/11/2021 au Forum des Arts et de la Culture.	Christine PILLOT – Bordeaux (33)

	Montant de la prestation : 1 430,00 € TTC	
N° 11 12/10/21	<p>Organisation d'ateliers créatifs à la Médiathèque de Thouars le mercredi 27/10/2021.</p> <p>Montant de la prestation : 183,20 € TTC</p>	ASSOCIATION LULLUBIES – Pessac (33)
N° 12 12/10/21	<p>Signature d'un contrat de cession pour l'organisation de l'exposition « Jean-Joseph Sanfourche dit SANFOURCHE » du 7/12/2021 au 29/01/2022 au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Prêt à titre gracieux.</p>	Jean-Luc THUILLIER – Coulouneix (24)
N° 13 13/10/21	<p>Organisation d'un atelier cinéma à la Médiathèque Castagnéra le mercredi 3/11/2021 dans le cadre du programme d'animations « Rencontrez-vous ».</p> <p>Montant de la prestation : 171,40 € TTC</p>	Michaël JOURNOLLEAU – Le Haillan (33)
N° 14 18/10/21	<p>Passation d'un accord-cadre pour le lot 4 « Organisation d'un séjour hiver » dans le cadre des séjours pour enfants – Année 2022 pour une période allant du 1/01/2022 au 31/12/2022.</p> <p>Montant de la dépense estimée : 15 981,00 € TTC</p>	SAS LOISIRS 4.80 – Saint Germain en Laye (78)
N° 15 20/10/21	<p>Passation d'un avenant à la convention en date du 2/08/2021 en vue de mettre à disposition un nouveau créneau d'utilisation de locaux municipaux (salle petit préfabriqué de Thouars) à compter du 2/11/2021 au 8/07/2022.</p>	US TALENCE ATHLETISME – Talence (33)
N° 16 21/10/21	<p>Passation d'une modification au marché 19/36-12 « Revêtements de sols » dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la création de la Maison des Solidarités.</p> <p>Montant de l'avenant : + 17 652,00 € TTC</p>	SAS NOVATIO – Gradignan (33)

N° 21 26/10/21	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et de la mise en œuvre d'une animation musicale qui aura lieu le 11/01/2022 à la salle du Solarium de Gradignan lors du thé dansant des séniors. Montant de la prestation : 780,00 € TTC	ASSOCIATION MUSIQUE ET TRADITION – Carbon Blanc (33)
N° 22 26/10/21	Acquisition d'équipements de protection individuelle à compter du 1/01/2022 au 31/12/2022. Montant estimatif de la dépense : 24 000,00 € TTC	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)
N° 23 26/10/21	Acquisition de services de surveillance et de gardiennage à compter du 1/01/2022 au 31/12/2022. Montant estimatif de la dépense : 84 000,00 € TTC	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)
N° 24 26/10/21	Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène à compter du 1/01/2022 au 31/12/2022. - Produits d'entretien et d'hygiène – restauration municipale Montant estimatif de la dépense : 42 000,00 € TTC - Produits d'entretien et d'hygiène – sols et surfaces Montant estimatif de la dépense : 72 000,00 € TTC - Ouaterie et lavage des mains Montant estimatif de la dépense : 84 000,00 € TTC - Brosserie et droguerie diverse Montant estimatif de la dépense : 54 000,00 € TTC - Equipements protection individuelle jetables Montant estimatif de la dépense : 60 000,00 € TTC - Produits d'entretien et d'hygiène – stade nautique Montant estimatif de la dépense : 14 400,00 € TTC	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305220-20211118-2021NOVEMBRE02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2021

Affichage : 23/11/2021

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 1.1 - Marchés publics

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. DUART), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. BESNARD), Mme BONORON (procuration à Mme SALLET), M. JEAN (procuration à M. PENE), Mme HELBIG (procuration à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procuration à M. DELGADO), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BIMBOIRE)

ABSENTS : M. GIRON, M. JOYON, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 3 : Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n° 3

Monsieur le Maire expose :

« Je vous rappelle que par délibérations du :

- 12 avril 2018 reçue en Préfecture le 16 avril 2018, vous avez notamment approuvé le préprogramme des travaux de réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps, pour un montant d'enveloppe financière prévisionnelle sur les travaux de 10 200 000,00 € H.T. soit 12 240 000,00 € T.T.C. affectés aux travaux, ainsi que le lancement d'une Procédure Concurrentielle avec Négociation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.
- 26 novembre 2018 reçue en Préfecture le 28 novembre 2018, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement composé de :
 - BVL architecture (SARL), 6 rue de Sèvres, 75007 PARIS (architecte mandataire)
 - CHRISTOPHE BLAMM ARCHITECTE (SARL AU), 29 Rue Danjou, 33000

BORDEAUX (architecte cotraitant)

- ETHIS SAS, 7 rue lieutenant de vaisseau Bourély, 56100 LORIENT (Thermiques, hydrauliques - traitement de l'eau, Traitement d'air, Chauffage, Electricité courants forts et faibles, Coordination SSI, HQE)
- VERDI BATIMENT SUD OUEST, 22 rue Despujols, 33074 Bordeaux Cedex (Structures, VRD, Géotechnique)
- META SARL, Siège social : 48 rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris – Agence : 54 rue d'Orsel, 75018 Paris (Acoustiques)
- CRX OUEST (SARL), 3 Allée Saint Alexis, 87000 Limoges (OPC)
- ECO+CONSTRUIRE (SARL), Siège social : 79 rue de Sèze, 69006 Lyon - Ets Paris : 45-47 avenue Carnot, 94230 Cachan (Economie de la construction)
- Paule Green (SARL), 72 bis rue de Paris, 93100 Montreuil (Paysage)

en vue de la réalisation de cette opération, pour un forfait provisoire de rémunération de 1 484 100,00 € H.T., soit 1 780 920,00 € TTC.

- 8 juillet 2019 reçue en Préfecture le 10 juillet 2019, vous a été présenté le programme prévoyant un montant d'enveloppe financière prévisionnelle de 10 200 000,00 € H.T. soit 12 240 000,00 € T.T.C., affectée aux travaux.
- 8 juin 2020 reçue en Préfecture le 11 juin 2020, vous m'avez autorisé à passer un premier avenant au marché de maîtrise d'œuvre précité, afin de fixer définitivement le coût prévisionnel des travaux (13 656 318,94 € H.T. soit 16 387 582,73 € T.T.C.) et le forfait de rémunération du groupement susnommé (1 986 994,41 € HT soit 2 384 393,29 € TTC).

En outre, à l'issue des différentes procédures de mise en concurrence, l'ensemble des marchés de travaux a été attribué (décisions municipales n°258 et 259 du 23 décembre 2020 et n°57 du 4 mai 2021) et par délibération du 7 juin 2021, enregistrée en Préfecture le 11 juin 2021, vous m'avez autorisé à passer un deuxième avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût de réalisation des travaux à 14 268 211,34 € HT soit 17 121 853,61 € TTC, somme des montants initiaux des marchés conclus, que le groupement titulaire s'engage à respecter.

Dans le cadre de l'ouverture des vestiaires provisoires, la maîtrise d'œuvre a dû, en urgence et avec sollicitation du coordonnateur S.S.I., modifier la procédure administrative engagée par GN13 en déposant une demande d'autorisation de travaux impliquant :

- la rédaction de la :
 - notice de sécurité détaillée
 - notice d'accessibilité
 - demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public
- la fourniture des plans associés.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à passer un troisième avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de **1 250,00 € HT soit 1 500,00 € TTC.**

Sachant que le montant cumulé des avenants engendre une plus-value supérieure à 5% du montant du marché de maîtrise d'œuvre initial, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion en date du 19 octobre 2021, a donné un avis favorable à la passation de ce 3^{ème} avenant.

Cette dépense sera imputée sur le crédit prévu à cet effet au budget communal. »

- Le Conseil Municipal, après délibéré,
- autorise Monsieur le Maire à passer l'avenant n° 3 précité,
 - habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent.

Adopté par 38 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 5.7 – Intercommunalité

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. DUART), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. BESNARD), Mme BONORON (procuration à Mme SALLET), M. JEAN (procuration à M. PENE), Mme HELBIG (procuration à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procuration à M. DELGADO), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BIMBOIRE)

ABSENTS : Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 4 : Contrat d'engagement de la Ville de Talence – Mutualisation - Révision des niveaux de service

Monsieur le Maire expose :

«Dans le cadre de la mutualisation du domaine du numérique et des systèmes d'informations qui a débuté au 1^{er} janvier 2019, le contrat d'engagement prévoit la possibilité de faire évoluer chaque année, à la hausse ou à la baisse, les niveaux de service souhaité par la collectivité.

C'est dans ce cadre que chaque année, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les révisions de niveaux de service qui ont pour but de tenir compte des nouveaux projets numériques initiés par la ville au cours de l'année.

Pour cette année 2021, la logique est la même avec une actualisation nécessaire de notre contrat d'engagement avec Bordeaux Métropole et, par voie de conséquence, une révision de l'attribution de compensation à compter du 1^{er} janvier 2022.

Parmi les projets menés en 2021, on peut notamment recenser la dotation des cadres de la collectivité en PC portable, l'évolution de la cyberbase de la Médiathèque, la mise en conformité des postes de travail pour l'Espace Public Infos Jeunes ou encore la mise en place du wifi à la salle Mauriac.

Sur la partie financière enfin, à compter de l'exercice 2022, l'attribution de compensation de la commune de Talence à verser à Bordeaux Métropole sera ainsi majorée de 46 264 € sur la partie fonctionnement (ACF) et de 43 461 € sur la partie investissement (ACI), soit pour l'ensemble du domaine du numérique et système d'informations un impact annuel de 1 132 865 € + 89 725 € soit 1 222 590 €.

Enfin, le calcul au prorata temporis des révisions de niveaux de service implique également un remboursement au titre du fonctionnement de la commune à Bordeaux Métropole d'un montant de 21 579 € et un remboursement au titre des immobilisations de la commune à Bordeaux Métropole de 19 116 €.

Ces derniers montants seront versés à Bordeaux Métropole selon les modalités prévues par la convention de remboursement annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- adopter les dispositions évoquées dans la présente délibération,
- m'autoriser à signer l'avenant à la convention de création de services communs, la convention de remboursement ainsi que tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 5.7 – Intercommunalité

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. DUART), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. BESNARD), Mme BONORON (procuration à Mme SALLET), M. JEAN (procuration à M. PENE), Mme HELBIG (procuration à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procuration à M. DELGADO), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BIMBOIRE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 5 : Pôle d'échanges multimodal de Talence La Médoquine : convention de financement des études d'avant-projet

Monsieur le Maire expose :

« La Ville de Talence, avec Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine, ont annoncé le 5 juillet 2019 la réouverture de la halte de Talence Médoquine pour 2025.

Cette infrastructure, à proximité immédiate de deux pôles métropolitains majeurs, le campus et le CHU Pellegrin, et au centre de l'agglomération grâce à la connexion avec la future ligne de bus express reliant le CHU de Bordeaux – Groupe hospitalier Pellegrin à Talence Thouars et Gradignan Malartic, permettra ainsi d'améliorer la connexion entre les réseaux de transports ferroviaires et les transports urbains.

La halte sera desservie par les TER de la ligne Bordeaux-Le Verdon et les TER diamétralisés Libourne - Arcachon, soit au total 4 trains par heure et par sens à terme. Son potentiel de fréquentation est ainsi estimé à 4000 montées et descentes par jour (horizon 2030), ce qui la

placera parmi les principaux arrêts ferroviaires de la Métropole, avec les pôles de Cenon et Pessac centre.

Pour rappel de l'état d'avancement de ce projet, l'évolution de son coût suite aux études préliminaires menées par la SNCF a conduit Bordeaux Métropole et la Région à analyser des variantes d'aménagement supplémentaires telles que l'élargissement du pont de l'avenue de la Mission Haut-Brion ou encore la localisation des quais.

Cette étude complémentaire a permis de retenir un scénario d'aménagement partagé par l'ensemble des partenaires, alternatif à ceux proposés par la SNCF et prévoit notamment une optimisation du projet sur les plans technique (meilleure intermodalité notamment), financier (coût estimé à 17M€ courants) et calendaire (durée de livraison de 41 mois à partir de l'engagement de l'avant-projet).

Suite à cette étude complémentaire, et à une phase dite de « reprise d'études préliminaires » pour intégrer les options d'optimisation validées en comité de pilotage, la SNCF a confirmé la faisabilité du scénario proposé par l'étude complémentaire, et va lancer l'avant-projet de la halte, prévoyant notamment l'élargissement du pont de l'avenue Mission Haut-Brion, la création des 4 quais de la halte et l'aménagement de leurs accès.

Cet avant-projet vise ainsi à préciser les modalités de réalisation, le coût et le calendrier du projet, en intégrant les possibilités d'optimisation identifiées lors des études précédentes.

Pour mémoire, le pôle d'échanges est composé de deux périmètres distincts : la partie ferroviaire et les espaces publics connexes.

Chaque périmètre fait l'objet de modalités de financement différentes que vous retrouverez dans la convention de financement annexée à la présente délibération.

Pour le périmètre ferroviaire, le financement proposé pour l'avant-projet de la halte est le suivant :

Périmètre ferroviaire (maîtrise d'ouvrage SNCF) - Phase AVP	Clé de Répartition %	Montant estimatif (en € courants)
Région Nouvelle-Aquitaine	33,33%	313 999,69 € HT
Bordeaux Métropole	23,33%	219 800,62 € HT
Ville de Talence	10,00%	94 200 € HT
Etat	33,33%	313 999,69 € HT
TOTAL	100 %	942 000 € HT

Pour le périmètre des espaces publics, afin d'avoir une démarche globale, la Métropole va mener les études préliminaires et d'avant-projet des espaces d'intermodalité et d'accès à la halte, portant notamment sur les espaces autour du pont de l'avenue Mission Haut-Brion (connexions multimodales, notamment avec le futur bus express Pellegrin-Gradignan), et ceux à proximité de l'ancien bâtiment voyageurs (stationnements véhicules et vélos...).

Le plan de financement prévisionnel de ces études est le suivant :

Périmètre espaces publics (maîtrise d'ouvrage Métropole) Phases EP + AVP	Clé de Répartition %	Montant estimatif (en € courants)
Région Nouvelle-Aquitaine	15 %	22 500,00 € HT
Bordeaux Métropole	50 %	75 000,00 € HT
FEDER	35 %	52 500,00€ HT
TOTAL	100 %	150 000 € HT

Au global, sur les deux périmètres d'études susmentionnés, le financement prévisionnel de la commune est de 94 200 € HT sur un total de 1092k€, soit environ 8,6 %.

Cette contribution au financement des phases « études » et « avant-projet », objet de la présente délibération, ne saurait en rien présager de la hauteur de sa participation au financement de la phase exécution.

La Ville se montrera ainsi particulièrement vigilante sur ce montant lors des échanges avec ses partenaires. Elle sera notamment attentive à ce que les conditions appliquées à d'autres communes pour la réalisation d'équipements similaires, en valeur absolue et en € TTC, soient prises en compte par Bordeaux Métropole.

En ce qui concerne enfin le calendrier lié à cette phase d'avant-projet :

- La durée de l'avant-projet de la halte ferroviaire est estimée à 7 mois, soit un rendu prévu au printemps 2022.
- Pour l'espace public, la durée prévisionnelle des études préliminaires est de 5 mois, elles seront suivies des études d'avant-projet estimées à 3 mois, soit un rendu prévu à l'été 2022.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- adopter les dispositions évoquées dans la présente délibération,
- m'autoriser à signer la convention de financement annexée à la présente délibération ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 8.1 – Enseignement

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. DUART), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. BESNARD), Mme BONORON (procuration à Mme SALLET), M. JEAN (procuration à M. PENE), Mme HELBIG (procuration à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procuration à M. DELGADO), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BIMBOIRE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 6 : Convention de financement « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » (AAP SNEE)

En l'absence de Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Education, au Périscolaire, aux Centres de loisirs et à l'Accueil de l'enfant et entretien des bâtiments communaux, Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre du plan France Relance, un appel à projets pour un socle numérique de base dans les écoles élémentaires a été lancé par le ministère en janvier 2021. Ce socle de base propose un équipement de classe (tableau numérique, visualiseurs), un équipement mutualisable (classe mobile), un équipement de l'école (bureau de direction, infrastructure réseau) et des services et ressources numériques.

Cet équipement numérique doit permettre d'enseigner, de diriger en classe des activités d'éducation et de donner aux élèves une culture numérique.

Il a également pour objectif : une généralisation du numérique éducatif (réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique), de renforcer l'équité territoriale afin que les

territoires les plus en retrait puissent initier une démarche porteuse d'un développement des usages du numérique, mais aussi, au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19, pouvoir assurer une continuité pédagogique et administrative.

Cette action vise à soutenir l'ensemble des écoles élémentaires et primaires avec un subventionnement pouvant atteindre jusqu'à 70 % de la commande globale.

La ville de Talence qui travaille, depuis quelques années, sur un référentiel similaire à celui préconisé par le ministère, s'est donc portée naturellement candidate, afin d'atteindre plus rapidement ce socle numérique de base dans l'ensemble de ses écoles.

Le dossier présenté par la commune a été retenu dès la première vague de sélection, publiée le 28 mai 2021.

La demande de subvention concerne pour partie les écoles qui étaient encore en cours de dotation de valises de 15 tablettes numériques : Jules Michelet élémentaire, Georges Lasserre élémentaire, Maurice Ravel élémentaire.

L'autre partie concerne la dotation des classes de Paul Lapie élémentaire qui n'avaient pu être dotées faute d'accès à Internet dans le bâtiment côté rue Général Percin : 6 tableaux numériques avec ordinateurs.

Le coût total pour l'ensemble du projet s'élève à **59 128,03 €** dont une subvention de l'Etat de **36 787,25 €**.

Ce coût total comprend deux volets, un volet équipement (coût total 49 063,20 € dont une subvention de l'Etat de 32 205,79€) et un volet services et ressources numériques (coût total 10 064,83 € dont une subvention de l'Etat de 4 581,46 €). La collectivité s'engage à acquérir les équipements numériques ainsi que les ressources numériques associées et à procéder à leur installation dans les écoles concernées au plus tard le 31 décembre 2022.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention de financement qui servira de support au paiement de la subvention qui a été accordée. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 8.1 – Enseignement

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. DUART), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. BESNARD), Mme BONORON (procuration à Mme SALLET), M. JEAN (procuration à M. PENE), Mme HELBIG (procuration à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procuration à M. DELGADO), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BIMBOIRE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 7 : Avenant de prolongation de la convention relative à la mise en place d'un PEDT sur la commune de Talence

En l'absence de Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Education, au Périscolaire, aux Centres de loisirs, à l'Accueil de l'enfant et entretien des bâtiments communaux, Monsieur le Maire expose :

« Par délibération en date du 26 novembre 2018 vous m'avez autorisé à signer la convention relative à la mise en place d'un PEDT Plan Mercredi pour les années 2018 à 2021.

La crise du COVID (depuis avril 2020) et les différentes contraintes sanitaires qu'elle a imposées n'ont pas permis de mettre en place les groupes de travail nécessaires à son évaluation et à la définition des objectifs liés à la nouvelle charte.



Je vous propose donc de m'autoriser à signer un avenant de prolongation de la convention relative à la mise en place d'un PEDT sur la commune de Talence pour l'année 2022 qui permettra une évaluation et un travail de prospectives de qualité. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 7.10 – Divers

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. DUART), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. BESNARD), Mme BONORON (procuration à Mme SALLET), M. JEAN (procuration à M. PENE), Mme HELBIG (procuration à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procuration à M. DELGADO), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BIMBOIRE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 8 : Produits communaux - Années 2014 à 2020 - Admissions en non-valeur

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Trésorier Principal de Talence m'a adressé trois états avec des titres de recettes non soldés pour les exercices 2014 à 2020.

Ces impayés s'élèvent au total à 12 250,82 € et concernent :

- des redevances pour la restauration scolaire et la garderie pour 9 279,02 €,
- une redevance pour services à caractère culturel pour 38,00 €,
- des redevances d'occupation du domaine public pour 2 592,60 €,
- un encart publicitaire dans le CITE GUIDE pour 231,00 €,
- un loyer pour 110,20 €.

Le montant de la dépense sera imputé à l'article 6541 du budget en cours.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305220-20211118-2021NOVEMBRE08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2021

Affichage : 23/11/2021

Je vous demande donc d'accepter l'admission en non-valeur de ces titres. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. DUART), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. BESNARD), Mme BONORON (procuration à Mme SALLET), M. JEAN (procuration à M. PENE), Mme HELBIG (procuration à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procuration à M. DELGADO), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BIMBOIRE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 9 : Exercice budgétaire 2021 – Budget Principal - Décision modificative N° 2

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Les sommes votées au Budget Primitif 2021 doivent être modifiées comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses

- **Chapitre 67 « charges exceptionnelles »**

En raison de la COVID19, une grande partie des activités à caractère culturel et sportif proposées par les services municipaux n'ont pu avoir lieu entre septembre 2020 et juin 2021. La collectivité a décidé de procéder aux remboursements des administrés ayant payé par avance ces activités. Les demandes de remboursement reçues par les services dépassent le montant prévu au budget primitif 2021 (100 000 €). Une enveloppe de 100 000 €

supplémentaire (portant le total à 200 000 €) permettra de payer l'intégralité des demandes reçues. Cette somme doit être inscrite à l'article 6718 « Autres charges exceptionnelles gestion ».

Recettes

- Chapitre 012 « charges de personnel, frais assimilés »

Pour équilibrer la dépense inscrite au chapitre 67, le chapitre 012 étant excédentaire sur l'exercice en cours, une somme de 100 000 € peut être retirée de l'article 64111 « Rémunération principale titulaires ».

Section d'investissement :

Dépenses

- Chapitre 4541 « travaux effectués d'office pour le compte de tiers-Dépenses »

Des travaux de démolition engagés par le propriétaire de l'immeuble sis 23 rue de la Liberté ont entraîné des désordres sur les fondations et le bâti des immeubles voisins. Un expert a été désigné par le tribunal judiciaire de Bordeaux le 12 juillet 2021 et il a conclu à un état de péril. Le propriétaire n'a pas donné son accord pour la prise en charge des travaux dans les délais fixés par l'arrêté de mise en sécurité. Au regard de l'évolution des désordres constatés dans les bâtiments voisins, l'expert en charge de ce dossier a donc demandé à la Ville de Talence de se substituer en urgence au propriétaire pour effectuer les travaux de confortement. Le montant total des travaux et frais juridiques concernant cette intervention s'élèvent à 77 300 €. L'intégralité des frais engagés par la Ville de Talence feront l'objet d'une mise en recouvrement auprès du propriétaire. Cette somme doit être inscrite à l'article 454106 « Dépenses pour péril imminent 23 rue de la Liberté ».

- Chapitre 041 « opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement »

La cession à titre gratuit d'une parcelle de terrain à Bordeaux Métropole est considérée comme une subvention d'équipement en nature versée à cette collectivité. La valeur du terrain, soit 3 094,56 €, doit faire l'objet d'une inscription à l'article 204412 « Subventions d'équipement en nature – Organismes Publics – Bâtiments et installations ».

Recettes

- Chapitre 4542 « Travaux effectués d'office pour le compte de tiers-Recettes »

Le montant des travaux et frais juridiques liés au péril imminent constaté 23 rue de la Liberté seront mis en recouvrement auprès du propriétaire à hauteur des dépenses réellement réalisées. La somme inscrite en recettes équilibre celle inscrite en dépenses soit 77 300 €.

Cette somme doit être inscrite à l'article 454206 « Recettes pour péril imminent 23 rue de la Liberté ».

- Chapitre 041 « opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement »

La valeur du terrain cédé à titre gratuit à Bordeaux Métropole (3 094,56 €) doit être inscrite à l'article 21318 « Autres bâtiments publics » afin d'équilibrer la dépense effectuée à l'article 204412.

Je vous propose donc aujourd'hui d'adopter les écritures budgétaires modificatives suivantes :

Section de fonctionnement :

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 67/Fonction 01/article 6718 (opération TA107O008) <i>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	100 000,00 €	
Chapitre 012/020/article 64111 (opération TA107O010) <i>Rémunération principale titulaires</i>	-100 000,00 €	

Section d'investissement :

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 4541/Fonction 110/article 454106 (opération TA107O004) <i>Travaux effectués d'office pour le compte de tiers – Dépenses – Péril imminent 23 rue de la Liberté</i>	77 300,00 €	
Chapitre 4542/Fonction 110/article 454206 (opération TA107O004) <i>Travaux effectués d'office pour le compte de tiers – Recettes – Péril imminent 23 rue de la Liberté</i>		77 300,00 €
Chapitre 041/Fonction 01/article 204412 (opération TA107O009) <i>Subventions d'équipement en nature – Organismes Publics – Bâtiments et installations</i>	3 094,56 €	
Chapitre 041/Fonction 01/article 21318 (opération TA107O009) <i>Autres bâtiments publics</i>		3 094,56 €

»

Adopté par 34 VOIX POUR
9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. DUART), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. BESNARD), Mme BONORON (procuration à Mme SALLET), M. JEAN (procuration à M. PENE), Mme HELBIG (procuration à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procuration à M. DELGADO), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BIMBOIRE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 10 : Subvention exceptionnelle à l'association sportive Football Club Talence

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

« Lors de sa séance du 16 juin 2021 le Conseil Communal 4 - Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, a reçu les nouveaux dirigeants du Football Club Talence. Lors des échanges avec les conseillers communaux, la nouvelle direction a indiqué son souhait d'impulser une nouvelle dynamique au sein du club, en cherchant à valoriser des valeurs citoyennes, d'entraide et de solidarité.

Ils ont fait le constat que la crise sanitaire avait dégradé le lien entre le club, qui a une vocation sociale, les enfants et leurs parents. Ils ont par ailleurs observé que beaucoup d'enfants arrivaient sans s'être alimentés alors qu'ils s'apprêtaient à pratiquer une activité physique. Les dirigeants ont donc décidé de sensibiliser les enfants et les parents au respect d'une bonne hygiène alimentaire.

La démarche qu'ils ont retenue s'appuie sur 3 axes :

- 1 - Organisation de temps d'échanges et de sensibilisation. Des tables rondes informelles et formelles seront organisées autour des thèmes de l'hygiène et du sommeil.
- 2 - Mise en place d'une solidarité alimentaire au sein de l'association. Les petits-déjeuners d'une équipe le samedi matin seront pris en charge afin de favoriser également les échanges entre les enfants de milieu social différent. Des notions de diététique pourront être introduites.
- 3 - Création d'un lieu de vie au sein de l'association. Il s'agit de favoriser la participation et l'implication des parents des licenciés au sein de l'association (café des parents, anniversaire mensuel).

Pour permettre la réalisation de ce projet, les membres du Club sollicitent une aide financière du Conseil Communal. Conformément aux règles d'attribution des subventions des Conseils communaux, cette aide serait spécifiquement orientée sur l'opération de solidarité alimentaire et plus spécifiquement au financement des petits déjeuners offerts aux 40 enfants jouant le samedi matin et à leur suivi diététique durant toute la saison 2021/2022. L'association estime à 1 590 € le montant de l'aide dont elle a besoin pour faire aboutir ce projet.

Les conseillers communaux, après présentation, ont souhaité soutenir le pôle social du Football Club Talence à hauteur de l'intégralité de la somme demandée, afin d'encourager le démarrage de cette démarche et de ces orientations sociales. Ils ont été tout particulièrement sensibles à la vision de solidarité et de cohésion recherchée par le club qui accueille plus de 200 jeunes de moins de 18 ans, dont beaucoup habitent dans le périmètre du conseil communal. Les conseillers communaux sont convaincus de l'intérêt de cette démarche de prévention auprès non seulement des jeunes, mais aussi de leurs parents.

Le Conseil Communal 4 demande donc au Conseil municipal d'accorder au Football Club Talence cette somme issue de son enveloppe financière inscrite au budget 2021.

Aussi, je vous propose :

- de bien vouloir accepter cette procédure et d'autoriser le versement d'une subvention de 1 590 € à l'association Football Club Talence. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. DUART), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. BESNARD), Mme BONORON (procuration à Mme SALLET), M. JEAN (procuration à M. PENE), Mme HELBIG (procuration à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procuration à M. DELGADO), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BIMBOIRE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 11 : Subvention exceptionnelle à l'association Thouars Nouvelle Génération

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

« Le Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, a reçu lors de ses séances de travail du 16 juin et du 21 octobre 2021 les représentants de l'association Thouars Nouvelle Génération. Cette nouvelle association, domiciliée au quartier de Thouars, est composée de jeunes qui souhaitent s'impliquer et s'investir dans la vie de leur quartier. Elle a pour ambition le développement du lien social entre les habitants par différentes animations, le développement du pouvoir d'agir des jeunes en les impliquant dans les actions de quartier, mais aussi la médiation entre les jeunes et les institutions. Elle cherche également à favoriser et promouvoir l'accès aux loisirs et à la culture pour les plus jeunes.

Thouars Nouvelle Génération est née de la volonté de jeunes du quartier de Thouars qui souhaitent se responsabiliser, mais également être acteurs de la vie sociale de leur quartier. Ses membres sont à la recherche d'actions mobilisatrices pour fédérer notamment ceux qui

ne fréquentent pas les structures sociales du quartier. Ils sont en lien avec ces dernières et plus particulièrement avec l'équipe de médiation sociale de la Ville.

Les conseillers communaux ont été séduits par la démarche de ces jeunes se traduisant par exemple dans le lien qu'ils entretiennent avec d'autres jeunes pour développer des actions et ainsi contribuer à l'apaisement de tensions éventuelles pendant l'été. Les conseillers souhaitent les accompagner dans le lancement de leur association. Cette aide financière au démarrage leur permettrait notamment de s'investir dans un projet de visite du Parlement à Paris puis envisager de nombreuses actions au profit de leur quartier.

Le Conseil Communal, à l'unanimité, a souhaité, conformément aux règles de financement des conseils communaux, soutenir cette nouvelle association dans le développement de ses activités en lui accordant une aide financière d'un montant de 1 500 € correspondant au montant des billets de train.

Le Conseil Communal 4 demande donc au Conseil municipal d'accorder à Thouars Nouvelle Génération cette somme issue de son enveloppe financière inscrite au budget 2021.

Aussi, je vous propose :

- de bien vouloir accepter cette procédure et d'autoriser le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Thouars Nouvelle Génération. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. DUART), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. BESNARD), Mme BONORON (procuration à Mme SALLET), M. JEAN (procuration à M. PENE), Mme HELBIG (procuration à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procuration à M. DELGADO), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BIMBOIRE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 12 : Subvention exceptionnelle à l'association Espoir pour Tous

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

« Le Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, comme le conseil communal du précédent mandat, souhaite soutenir depuis plusieurs années l'organisation d'une fête de fin d'année du quartier au Dôme. Chaque année, les habitants et les associations membres, avec le soutien des services municipaux, organisent deux temps forts festifs et solidaires pour les familles et les personnes isolées.

Ces animations se dérouleront la semaine qui précède les vacances de Noël. Cet événement est très attendu sur le quartier, et ce d'autant plus que l'édition 2020 n'a pas pu se dérouler en raison de la pandémie de la COVID 19.

Le mercredi 15 décembre après-midi, un spectacle pour les enfants sera offert ainsi qu'un goûter géant.

Le vendredi 17 décembre au soir, un repas dansant solidaire se déroulera dans la grande salle du Dôme ponctué par des animations musicales.

Les membres du Conseil Communal 4 sont investis bénévolement dans l'organisation de la fête, l'installation, le rangement, le nettoyage de la grande salle du Dôme, la préparation et le service du goûter le mercredi, la préparation et le service de l'apéritif le vendredi.

Comme en 2019, deux cents enfants profiteront cette année du spectacle et 180 personnes du repas solidaire dont 40 personnes isolées accompagnées par le CCAS.

Chaque année, une association d'habitants est volontaire pour gérer administrativement la manifestation.

Cette année, c'est l'association Espoir pour Tous qui assure ce portage.

Le Conseil Communal 4 à l'origine de ce temps fort de la vie des quartiers sud a souhaité à l'unanimité maintenir et soutenir à nouveau l'organisation de cette fête.

Il demande donc au Conseil municipal d'accorder à l'association Espoir pour Tous la somme de 3 500 € issue de son enveloppe financière inscrite au budget 2021.

Aussi, je vous propose :

- de bien vouloir accepter cette procédure et d'autoriser le versement d'une subvention de 3 500 € à l'association Espoir pour Tous. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. DUART), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. BESNARD), Mme BONORON (procuration à Mme SALLET), M. JEAN (procuration à M. PENE), Mme HELBIG (procuration à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procuration à M. DELGADO), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BIMBOIRE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 13 : Reconduction du poste de maçon

En l'absence de Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Par délibération en date du 25 novembre 2019, le conseil municipal a autorisé la rémunération spécifique d'un poste de maçon au service du Centre Technique Municipal.

En l'absence de candidats fonctionnaires pour le poste proposé en qualité de maçon, la candidature d'un contractuel ayant les qualifications et l'expérience requises avait été retenue à compter du 26 novembre 2019.

Cette rémunération avait été proposée en raison des difficultés de recrutement sur ce métier en tension et du manque d'attractivité du niveau de salaire.

Ce poste avait été renouvelé pour un an par délibération du 9 novembre 2020.

L'agent donnant entière satisfaction, et ledit contrat prenant fin au 25/11/2021, il est proposé de reconduire ce poste dans les mêmes conditions, sur la base de l'article 3-3 2 désormais accessible aux agents de catégorie C, et ce, dans les mêmes conditions de rémunération.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 12^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence à l'IM 418 (IB 483)
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Dans le cadre de l'article 3-3 2 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, je vous demande par conséquent de m'autoriser à :

- reconduire le poste dans les conditions énoncées ci-dessus à compter du 26 novembre 2021 pour une durée de 1 an,
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. DUART), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. BESNARD), Mme BONORON (procuration à Mme SALLET), M. JEAN (procuration à M. PENE), Mme HELBIG (procuration à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procuration à M. DELGADO), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BIMBOIRE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 14 : Recrutement d'une assistante de conservation du patrimoine à la Médiathèque

En l'absence de Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« En raison du départ à la retraite de l'agent titulaire du poste assurant les missions de référente de l'action culturelle pour le réseau des Médiathèques, et au vu des besoins du service, un recrutement a été réalisé sur un poste d'assistante de conservation du patrimoine contractuel de catégorie B en l'absence de candidat fonctionnaire.

Compte tenu du niveau de qualification requis, il est proposé de compléter la rémunération par l'attribution du régime indemnitaire prévu pour les agents titulaires sur ce grade dans les conditions qui suivent :

Missions principales :

- Référente de l'action culturelle pour le réseau des médiathèques,

- Pilotage et coordination des différents programmes d'animation des médiathèques,
- Participation à l'élaboration de la politique de documentation,
- Participation à la réflexion sur le public adolescent en lien avec l'équipe jeunesse,
- Accueil, orientation et conseil des publics,
- Actualisation, renouvellement et valorisation des collections.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1er échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques est calculée de la façon suivante :

- o Traitement indiciaire en référence à l'IM 343 (IB 372)
- o L'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande de m'autoriser à :

- recruter l'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques contractuel à temps complet et compléter sa rémunération à compter du 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 1 an,
- prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 8.1 – Enseignement

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. DUART), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. BESNARD), Mme BONORON (procuration à Mme SALLET), M. JEAN (procuration à M. PENE), Mme HELBIG (procuration à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procuration à M. DELGADO), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BIMBOIRE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 15 : Convention d'entente intercommunale pour le développement et la gestion d'une Carte jeune partagée entre plusieurs communes. Autorisation. Signature

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux relations avec les associations sportives, expose :

« Dans le cadre de leur clause générale de compétence, les communes développent des politiques en faveur de la jeunesse, au sein desquelles l'accès à la culture, au sport et aux loisirs tient une place particulière compte tenu de leur effet de levier sur l'autonomisation des jeunes, leur santé, leur développement et leur vie quotidienne.

La Carte jeune est un dispositif gratuit qui vise à faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs chez les jeunes de 0 à 25 ans. Mise en œuvre à Bordeaux depuis 2013 puis à l'échelle de 12 villes depuis 2019, cette carte a pour objectif d'inciter les jeunes et leurs familles à fréquenter les équipements culturels du territoire, salles de spectacles et stades de sports partenaires. Elle leur permet d'accéder à un tarif préférentiel, voire gratuitement, aux musées, lieux culturels, spectacles et manifestations culturelles programmés par les structures culturelles et sportives partenaires, dès lors qu'elles ne s'inscrivent pas dans une logique

commerciale. Elle permet aussi de leur faire connaître les possibilités existantes autour d'eux, via des outils de communication qui leurs sont dédiés (site internet, magazine trimestriel, newsletter, page Facebook, Instagram et Tiktok).

Le nombre de porteurs de cette carte (30 000), soit 21,6% de la tranche d'âge du périmètre actuel et dont 19.3% sur la ville de Talence, démontre l'intérêt du dispositif et l'objectif est de pouvoir poursuivre son développement.

Au terme de la première phase d'expérimentation en décembre 2021, il est prévu la possibilité d'intégrer de nouvelles communes au dispositif. En mai 2021, sur sollicitation de l'Entente intercommunales, les communes de Bègles, Blanquefort, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Villenave d'Ornon ont souhaité rejoindre le dispositif déjà porté par les communes d'Ambès, Ambarès et Lagrave, Le Bouscat, Bordeaux, Bouliac, Gradignan, Artigues-près-de-Bordeaux, Taillan Medoc, Saint Aubin de Médoc, Saint Louis de Montferrand, Saint Médard en Jalles et Talence. La deuxième phase du dispositif durera 3 ans.

L'entente intercommunale de la Carte jeune repose sur les principes suivants :

- Une Carte gratuite délivrée selon un critère d'âge et de résidence ;
- Fondée sur des partenariats avec des acteurs culturels, sportifs et de loisirs permettant de proposer aux jeunes des offres spécifiques adaptées à leurs pratiques et des tarifs préférentiels. Certaines offres s'étendent à l'accompagnant du jeune de moins de 16 ans ;
- Des partenariats passés sans compensation financière et fondés sur un échange de visibilité et sur la volonté de s'investir pour un objectif commun de favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs ;
- Une Carte unique offrant les mêmes avantages à chaque jeune, quelle que soit sa commune de résidence du moment que celle-ci participe au dispositif ;
- Des moyens communs mutualisés mais aussi un relai en proximité adapté par chaque commune en fonction de ses moyens et mis en œuvre sous sa responsabilité directe.

Une conférence intercommunale, dans laquelle chaque Ville participante dispose de trois représentants et est dotée d'une voix assurera le suivi du dispositif.

La Ville de Bordeaux assure le portage administratif et financier des missions centralisées. Les moyens mutualisés prévisionnels sont répartis en trois pôles de dépenses financés par l'ensemble des communes membres de l'Entente. Un budget prévisionnel a été établi et des titres de recettes seront émis afin d'assurer le remboursement de ces charges mutualisées, au prorata de la population des villes.

Considérant le caractère d'intérêt général d'un dispositif permettant d'améliorer l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux loisirs, en tenant compte des pratiques des publics, qui dépassent aujourd'hui les frontières communales ;

Considérant les objectifs complémentaires de mutualisation de certaines charges entre communes tout en garantissant une action de proximité par chaque commune, recherchés dans le cadre de l'Entente ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5221-1, L.5221-2, et L.2121-29 ;

Vu le Code civil et notamment ses articles 1984 et suivants ;

Vu le Règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ci-après RGPD) ;

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver la participation de la Ville de Talence au dispositif Carte jeune partagé entre 21 communes pour une durée de 3 ans,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'entente entre les communes, la charte « carte jeune » et le règlement intérieur correspondant à son organisation qui se trouvent en annexe de cette délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires au remboursement à la Ville de Bordeaux des frais engagés pour la mise en œuvre des missions mutualisées définies dans la convention d'Entente, selon la clef de répartition définie en annexe 3,
- Désigner les 3 représentants de la commune au sein de la conférence intercommunale sur proposition du Maire, sans procéder si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T).

Les trois représentants désignés sont :

- M. Jean-François LAROSE
- Mme Juliette FRICOT
- Mme Isabelle RAMI

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 18 novembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. DUART (procuration à Mme CASTAGNERA), M. JESTIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. DUART), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. COLDEFY (procuration à M. BESNARD), Mme BONORON (procuration à Mme SALLET), M. JEAN (procuration à M. PENE), Mme HELBIG (procuration à Mme SERRANO-UZAC), Mme FRICOT (procuration à M. DELGADO), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BIMBOIRE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame CHABBAT

N° 16 : Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par M. le Maire au titre de l'année 2022

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Commerce, expose :

« Le titre III de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée.

L'article L.3132-26 du code du travail autorisait les maires qui le souhaitaient à accorder aux commerces de détail (sauf dérogations de plein droit ou exceptionnelles), par arrêté municipal, l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 5 dimanches par an.

La loi Macron du 6 août 2015 a étendu cette possibilité à 12 dimanches. L'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit être pris au plus tard le 31 décembre 2021 pour l'année 2022.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées qui existait avant la loi Macron, l'arrêté municipal doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- le Conseil Municipal qui doit rendre un avis simple,
- l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme.

A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant la saisine de l'EPCI, cet avis est réputé favorable.

Les commerces alimentaires de détail qui peuvent déjà quant à eux librement ouvrir le dimanche (boulangerie, boucherie, poissonnerie...) jusqu'à 13 h, auront désormais la possibilité d'ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

Je vous rappelle que le Préfet peut imposer, à la demande conjointe des organisations syndicales de salariés et des organisations d'employeurs, la fermeture dominicale des commerces appartenant à une branche particulière ou dans une zone géographique précise (articles L.3132- 29 et 30 du Code du travail).

Aussi pour les commerces de détail, autres que l'automobile, je vous propose, pour l'année 2022, le calendrier suivant, comprenant 5 dimanches auxquels pourront s'ajouter 3 dimanches après avis conforme de Bordeaux Métropole :

- 1er dimanche des soldes d'hiver : 16 janvier
- 1er dimanche des soldes d'été : 26 juin
- Dimanche avant la rentrée scolaire : 28 août
- Dimanche après la rentrée scolaire : 4 septembre
- Dimanches avant Noël : 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre

Le choix de ces dates correspond aux préconisations émises lors d'une réunion de concertation organisée par la C.C.I. de Bordeaux et les organisations professionnelles. Ce calendrier sera ensuite soumis pour avis conforme à Bordeaux Métropole. »

ADOPTE PAR 34 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO – M. BIMBOIRE – M. BARDIN –
M. DELLU – Mme ARMITAGE – M. MARTILY –
Mme GRESLARD-NEDELEC)
2 ABSTENTIONS (Mme RAMI – Mme QUELIER)

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE DE TALENCE, le 19 novembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY